



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Concours externe du Capes et Cafep-Capes
Troisième concours du Capes et du Cafep-Capes**

Section éducation musicale et chant choral

Exemple de sujet n°4 pour l'épreuve écrite disciplinaire

À compter de la session 2022, les épreuves du concours externe du Capes et du Cafep-Capes sont modifiées. L'[arrêté du 25 janvier 2021](#), publié au journal officiel du 29 janvier 2021, fixe les modalités d'organisation du concours et décrit le nouveau schéma des épreuves.

Épreuve disciplinaire

SUJET 0-4

Première partie

Arrêté réglementaire

Le sujet présente une partition pour voix soliste accompagnée de sa grille harmonique destinée à être interprétée au collège ou au lycée à un niveau de formation par ailleurs indiqué. Sur un extrait de la partition délimité par le sujet, le candidat conçoit un arrangement polyphonique dont le sujet précise le nombre et la nature des parties vocales et éventuellement instrumentales pour lequel il doit être envisagé.

Durée : deux heures.

Le sujet présente la partition (partie mélodique et grille harmonique) d'une pièce vocale destinée à être chantée par une classe de lycée.

Pour le passage débutant au 1^{er} temps de la mesure 1 et se terminant au dernier temps de la mesure 16, vous réaliserez un arrangement polyphonique pour la formation suivante : trois voix mixtes (soprano, alto, baryton), une flûte traversière et un violoncelle.

Vous réaliserez votre arrangement sur le papier à musique mis à votre disposition.

La Bohème

Moderato

Charles Aznavour

Je vous par - le d'un temps que les moins de vingt ans ne peu-vent pas con -
naî - tre, Mont-mar-tr'en ce temps - là ac-cro-chait ses li - las jus-que sous nos fe -
nêtres et si l'hum-ble gar - ni qui nous ser-vait de nid ne pa-yait pas de mi - ne,
c'est là qu'on s'est con - nu moi qui cri-ais fa - mine et toi qui po-sais nue. La Bo -
hè - me. La Bo - hè - me. Ça vou-lait dire on est heu - reux. La Bo -
hè - me. La Bo - hè - me. Nous ne man-gions qu'un jour sur deux.
jour sur deux.

Deuxième partie

Arrêté réglementaire

Un ou deux extraits d'œuvres sont diffusés à plusieurs reprises selon un plan de diffusion précisé par le sujet. Le candidat en effectue le relevé musical aussi précis que possible sur partition.

Durée : trente minutes.

Cet exercice s'appuie sur un extrait d'un trio pour piano et cordes, d'une durée de 1 minute et 35 secondes.

Sur le papier à musique mis à votre disposition, vous effectuerez le relevé aussi précis que possible de l'extrait musical diffusé à plusieurs reprises selon le plan de diffusion précisé ci-dessous.

Chaque écoute sera précédée du "la" enregistré.

Plan de diffusion

- 1. Écoute**
Silence 1 minute
- 2. Écoute**
Silence 1 minute
- 3. Écoute**
Silence 2 minutes
- 4. Écoute**
Silence 2 minutes
- 5. Écoute**
Silence 3 minutes
- 6. Écoute**
Silence 3 minutes
- 7. Écoute**
Silence 3 minutes
- 8. Écoute**
Silence jusqu'à la fin de l'exercice

Troisième partie

Arrêté réglementaire

Un extrait d'œuvre d'une durée ne pouvant excéder quatre minutes est diffusé à plusieurs reprises selon un plan de diffusion précisé par le sujet. Le candidat en réalise une présentation analytique identifiant ses principales caractéristiques et le situe dans le champ esthétique en référence aux styles et genres qui jalonnent l'histoire de la musique et des arts jusqu'à aujourd'hui. Il veille à souligner les parentés de l'extrait diffusé avec d'autres œuvres musicales et artistiques.

Durée : une heure.

Vous rédigerez une présentation de l'extrait musical diffusé à plusieurs reprises selon le plan de diffusion précisé ci-dessous.

Votre présentation s'attachera à identifier les principales caractéristiques de l'extrait diffusé et à le situer dans le champ esthétique en référence aux styles et genres qui jalonnent l'histoire de la musique et des arts. Vous veillerez à souligner les parentés de cet extrait avec d'autres œuvres de votre connaissance.

Chaque écoute sera précédée du "la" enregistré.

Plan de diffusion

- 1. Écoute**
Silence 3 minutes
- 2. Écoute**
Silence 3 minutes
- 3. Écoute**
Silence 5 minutes
- 4. Écoute**
Silence jusqu'à la fin de l'exercice

Quatrième partie

Arrêté réglementaire

Deux ou trois extraits d'œuvres sont diffusés successivement et à plusieurs reprises. L'une d'entre elles est identifiée. Le candidat élabore un commentaire comparé de ces différentes pièces et la façon dont elles peuvent nourrir une problématique qu'il est amené à préciser.

Durée : deux heures trente minutes.

Deux extraits musicaux seront diffusés à plusieurs reprises selon le plan de diffusion précisé ci-dessous.

Premier extrait : *Das Lied der Trennung*, W.A Mozart (1787).

Vous rédigerez un commentaire comparé de ces différentes pièces faisant apparaître une problématique nourrie par l'étude de ces deux extraits.

Chaque écoute sera précédée du "la" enregistré.

Plan de diffusion

1. **Écoutes enchaînées des deux extraits** (séparés par quelques secondes de silence)
Silence 10 minutes

2. **Écoutes séparées :**
Extrait 1
Silence 5 minutes
Extrait 2
Silence 10 minutes

3. **Écoutes enchaînées des deux extraits** (séparés par quelques secondes de silence)
Silence 20 minutes

4. **Écoutes enchaînées des deux extraits** (séparés par quelques secondes de silence)
Silence jusqu'à la fin de l'exercice